

LAURENCE DUMONT

07 48 11 91 37

www.revlarchi.fr

laurence.dumont@revlarchi.fr

N° : DEV00023

Date : 11/05/2023

N° client : CLT00001

Devis valable jusqu'au 10/06/2023

DEVIS

M. & Mme Olivier et Catherine DUVAL

74 route de la crèche

79230 VOUILLE

Réf. : Suivi de chantier - Projet de restructuration intérieure d'une partie du RDC d'une maison d'habitation

Le projet consiste à restructurer et aménager une partie du RDC de la maison située 74 route de La Crèche, à Vouillé, à savoir : la cuisine, le WC, l'arrière-cuisine et le couloir de desserte de ces espaces.

Suite à la mission de conception confiée à RÊV'L, ce devis concerne la mise en œuvre du projet, du dossier de consultation des entreprises à la réception des travaux.

Libellé	Montant
<p>DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition des modalités de consultation des entreprises. - Rédaction du cahier des clauses générales et particulières et regroupement de tous les éléments du projet (plans, coupes, planning prévisionnel, ...) pour constituer le DCE. - Après validation du DCE par les clients, transmission de ce dernier aux entreprises consultées pour leur permettre d'établir leur offre. 	0,00 €
<p>ASSISTANCE MARCHE TRAVAUX (AMT)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance des clients et analyse des devis lors du dépouillement des offres des entreprises. - Choix des entreprises par les clients. - Assistance des clients pour la passation des différents marchés et rédaction des ordres de service à signer par les clients. 	0,00 €
<p>ORDONNANCEMENT PLANIFICATION ET COORDINATION (OPC)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de planification des travaux des différents lots, en lien avec les entreprises et les clients, en vue de la bonne coordination des travaux. 	0,00 €
<p>DIRECTION DE L'EXECUTION DES CONTRATS DE TRAVAUX (DET)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude des plans et documents remis par les entreprises, vérification de la conformité avec le projet et visa. - Organisation de réunions de chantiers. Rédaction et diffusion de comptes rendus aux clients et entreprises par voie dématérialisée. - Visibilité de l'avancement du projet donnée aux clients, vérification des situations et décomptes des entreprises pour proposition de paiement par les clients. Information, par les clients, des règlements effectués au bénéfice des entreprises. 	0,00 €

Libellé	Montant
<p>- Vérification de l'avancement des travaux et contrôle de la conformité avec les marchés passés. <i>NB : Pour permettre une coordination efficace du projet, les clients s'interdisent de donner directement des ordres aux entrepreneurs ou intervenants du chantier, sans en informer préalablement RÊV'L.</i></p>	
<p>ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION (AOR) - Assistance des clients pour la réception des ouvrages, rédaction des procès verbaux et liste des réserves éventuelles. - Constatation, à la date prévue, de la levée des réserves en présence de l'entreprise concernée et des clients. - Etablissement du décompte définitif des travaux et proposition du règlement pour solde. <i>NB : La réception des ouvrages prononcée par les clients, avec ou sans réserves, est le point de départ des responsabilités et des garanties légales. La garde de l'ouvrage est transférée des entreprises aux clients à compter de la réception.</i></p> <p>DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES (DOE) - Collecte auprès des entreprises des plans des ouvrages « tels que construits », notices et documents de conformité, puis transmission aux clients en un exemplaire. <i>NB : La carence de l'entrepreneur à remettre ses documents d'ouvrages exécutés peut conduire les clients à user de tous moyens légaux dont ils disposent (mise en demeure, etc...) pour contraindre l'entrepreneur défaillant à s'acquitter de ses obligations.</i></p>	<p>0,00 €</p> <p>0,00 €</p>
<p>ACHEVEMENT DE LA MISSION La mission de RÊV'L s'achève soit à la réception lorsqu'elle est prononcée sans réserve, soit à la levée de réserves, soit après remise du DOE aux clients, et en tout état de cause un an au plus après la réception des ouvrages.</p>	<p>0,00 €</p>
<p>LIMITES DE LA MISSION DE RÊV'L - RÊV'L exerce sa mission de direction de chantier, elle n'en exerce pas la surveillance. Cette surveillance est assurée par les entrepreneurs. - Chaque réunion de chantier fera l'objet d'un compte rendu réalisé par RÊV'L et adressé aux clients et aux entreprises par voie dématérialisée. Faute de contestation écrite dans un délai de 48h à compter de l'envoi du compte rendu, le compte rendu aura valeur contractuelle entre les intervenants du chantier, les clients et RÊV'L, qu'ils aient été présents ou absents lors de la réunion de chantier. - RÊV'L notifie aux entreprises lors des réunions de chantier et par lettre recommandée avec accusé de réception, les finitions et reprises à réaliser, les malfaçons et les retards constatés par elle. Dans le cas où cette notification reste sans effet, RÊV'L en avisera les clients afin que ceux-ci puissent, s'ils le jugent bon, exercer leur recours contre l'entreprise ou le fournisseur défaillant - <i>RÊV'L n'est pas tenue d'une présence constante sur le chantier, sauf dispositions contraires, et la fréquence moyenne des réunions de chantier est limitée, d'un commun accord, à une fois par semaine.</i></p>	<p>0,00 €</p>
<p>HONORAIRES RÊV'L Le montant des travaux est estimé, à date, à 70000 € HT, hors éléments de décoration tels que miroirs, lustres, accessoires WC, tabourets cuisine, rideaux A noter que ce montant sera aussi conditionné par les choix de matériaux que feront les clients (sanitaires, carrelages, sols souples, agencement sur mesure).</p> <p>Le montant des honoraires de RÊV'L est calculé au taux de 12% sur le montant des travaux HT. Le montant provisoire des honoraires est donc évalué, pour la mission de suivi de chantier, à 8400 € HT. Il sera réajusté à l'issue des marchés signés par les clients avec les entreprises retenues, puis régularisé en fin de chantier en fonction du montant total et définitif des travaux réalisés.</p>	<p>8 400,00 €</p>

Libellé	Montant
Le règlement s'effectuera de façon échelonnée, à l'issue de chaque phase selon les modalités suivantes : - 20% à l'issue du dossier de consultation et de l'assistance au marché des travaux (AMT) - 70% à l'issue du contrôle de la conformité avec les marchés passés (DET) - 10% à l'issue de la réception des travaux et de la remise des dossiers des ouvrages exécutés (AOR / DOE)	

Règlement	Chèque ou virement à réception de la facture	Total	8 400,00 €
Echéance(s)			

Bon pour accord
Date et signature

Coordonnées bancaires	
Nom	CCM NIORT
IBAN	FR7615519391020002365500221
BIC	CMCIFR2A

TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Assurances Décennale et RC professionnelle souscrites auprès d'AXA France IARD SA, représenté par l'EURL DEBIAIS CHRISTELLE, agent général d'assurances à CELLES-SUR-BELLE.
Siège social AXA : 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX. Contrat n°10956146804. Couverture géographique en France métropolitaine.